LETTRE

DE MONSIEUR LE COMTE

DE LAURAGAIS

A MONSIEUR NECKER.

Le 15 *Février* 1789.

M. Duclos du Fresnoy devoit vous apprendre, Monsieur, les murmures qu'excitent le mélange de la licence accordée à la presse, & de l'inquisition qu'on exerce sur elle. Comme ce contraste m'intéresse encore plus que ceux qu'il surprend, je me suis chargé d'avoir l'honneur de vous demander si les violences commises dans le Luxembourg, pour enlever la *Lettre amicale*, doivent apprendre au Public & aux Imprimeurs que la liberté de la presse consiste seulement dans celle d'admirer les opérations de finances qui mettent sur la place du papier-monnoie, & de bénir les loix que vous donnez sur la convocation des états généraux, par lesquelles, après

avoir ſacrifié, en apparence, le droit fondamental de la propriété territoriale aux deſirs des villes d'obtenir un autre genre de repréſentation, il ſe trouve que l'effet de votre puiſſance, après avoir tout créé à ſa fantaiſie, eſt de ſoumettre tout à ſon deſpotiſme. Il m'importe d'autant plus, Monſieur, d'être éclairé par vous ſur les queſtions que j'ai l'honneur de vous adreſſer, que le Jéſuite Cerutti vient de répondre à la *ridicule* lettre que je lui avois écrite ſur le délicieux billet de ſon cœur céleſtin, par un libelle le plus aimable du monde. Si vous concevez, Monſieur, que le Jéſuite, à qui ſans doute vous avez permis de vous appeler *Caton*, peut ſe croire tout permis, vous comprendrez cependant que je dois m'expliquer ſur le reproche qu'il me fait d'inſiſter ſur la forme de 1614; & cela, parce que j'ai imprimé que, juſqu'au moment où la Nation ſe *donnera une autre forme conſtitutionnelle que celle de ſa derniere aſſemblée*, *en* 1614, *toute autre conſtitution que le miniſtere lui donneroit*, *ſeroit illégale.* Je ſais bien que la plupart des Ecrivains actuels, confondant l'état *de nature* avec l'état *de ſociété*, parviennent ainſi fort aiſément à exclure du corps national toutes les claſſes des propriétaires qui ne ſont pas compriſes dans celles que ces Meſſieurs appellent maintenant le *haut-tiers* & le *bas-tiers*. Mais ſi vous

voyez, Monſieur, qu'il y ait quelques obſervations à leur oppoſer, j'eſpere que vous verrez auſſi qu'il a fallu prendre la liberté de vous faire entrevoir la queſtion ſous le point de vue de ſa généralité, afin de vous faire juger combien ſa diſcuſſion eſt intimement liée à l'éclairciſſement que la calomnie politique de M. Cerutti me rend indiſpenſable; & c'eſt précisément le ſeul article qui mérite, de ma part, le nom de juſtification, qui m'empêche d'imprimer ma réponſe aux honnêtetés littéraires que m'adreſſe M. Cerutti. J'ai l'honneur, &c. &c.

P. S. Vous concevez, Monſieur, que la lettre que j'ai l'honneur de vous écrire, portant ſur un objet très-vif de l'intérêt public, n'eſt pas plus de nature à demeurer ſecrete, que la réponſe à cette lettre.

61